



## Conseil situation patrimoniale

Par **chatouille88\_old**, le **21/09/2007** à **22:39**

Bonjour,

mes parents souhaitent obtenir des informations sur leur nouvelle situation patrimoniale. Mon papa a 60 ans (il est a la retraite depuis le debut de l'année, et son revenu annuel s'eleve a 36000€), ma maman a 59 ans (elle est au chômage depuis 2 ans elle perçoit 15000€ à l'année)

mes parents ont 2 filles, qui ne sont plus rattachées fiscalement.

Ils viennent de gagner 600000€ au loto. (dépot temporaire sur un dépôt à terme)

La situation patrimoniale actuelle :

1 residence principale : valeur 350000€

1 residence secondaire : valeur 200000€

meubles meublants : 10000€

livrets, cpt courant, assurance vie, compte titre : 80000€

plusieurs questions les préoccupent à savoir :

- les conséquences fiscales de leur gain au jeu
- et ils souhaitent commencer à engager le processus de transmission du patrimoine immobilier à leurs filles tout en conservant l'usufruit (que faire ??)

merci par avance

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **21/09/2007** à **23:06**

Concernant les conséquences fiscales du gain de jeu, Sur le plan de l'impôt sur le revenu, y'a pas de soucis, c'est pas imposable.

Concernant l'ISF, a priori vos parents ne sont pas imposables mais c'est à vérifier quand même.

Sinon, concernant la transmission aux enfants, il vous suffit d'aller voir un notaire et de réaliser une ou plusieurs donations avec réserve d'usufruit.